

RECOMMANDATION DU PACP ET ÉCHÉANCE	RÉPONSE DU SCC À LA RECOMMANDATION 8
<p><b>Préparer les délinquantes en vue de leur mise en liberté</b></p> <p><b><u>Recommandation 8</u></b></p> <p><b><u>EN MAI 2019</u></b>, le SCC a fourni au Comité un rapport <b>indiquant si toutes les cellules d’observation situées dans les rangées d’isolement des centres de détention pour femmes avaient été réinstallées</b> ou la raison du retard si tel n’était pas le cas.</p> <p><b>Comme l’a souligné le Comité</b>, « la réponse finale à cette recommandation précisait que le <b>Plan national de réinstallation des cellules d’observation avait été suspendu au printemps 2018 dans l’attente d’une décision sur l’établissement d’unités d’intervention</b></p>	<p>Le Plan national de réinstallation des cellules d’observation, qui incluait les cinq (5) établissements régionaux pour femmes, a été mis en œuvre parallèlement à la planification et à la mise en branle des projets d’aménagement des UIS.</p> <p>Au moyen de ce plan, pour toute UIS prévue ayant une cellule d’observation, un projet a été mis en œuvre pour la réinstallation des cellules d’observation dans un endroit à l’extérieur de l’UIS (unité ou rangée) et les travaux ont été réalisés en parallèle aux projets d’aménagement des UIS.</p> <p>Le travail de réinstallation de cellules d’observation a été achevé dans quatre (4) des cinq (5) établissements pour femmes; seul le travail à l’Établissement d’Edmonton pour femmes reste en suspens et il devrait être achevé d’ici la fin juin 2022.</p> <p>Aucune complication ou conséquence n’est liée au projet de loi C-83. On a constaté un retard attribuable à une pénurie de matériaux de construction précis en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, la situation est rétablie et tout se déroule comme prévu.</p>

**structurée (UIS).** En juin 2019, le projet de loi C-83 a reçu la sanction royale. Il proposait l'élimination de l'isolement et la mise en œuvre d'UIS à 15 établissements, y compris aux cinq établissements régionaux pour femmes.

**En guise de suivi, le Comité demande si l'adoption du projet de loi C-83 a une incidence sur l'utilisation et la restructuration des cellules d'isolement.**